

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E
D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19
représentés : 04
votants : 23
absents : 00

Date de la convocation :
24 mars 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

David Lalle

Et de l'affichage en mairie le :

David Lalle

Le Maire,

SEANCE DU 28 MARS 2022 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous
la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,
Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Alain MALTERRE,
Philippe GIACOMETTI, Natacha BLANCO, Réjane LIAGRE, Yann
VANNIER, Sandrine DESCHAMPS, Gilbert DODOGARAY, Christian
LAPEYRE, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

David VIELLE donne procuration à Eric PASQUET
Oriane ARIS donne procuration à Jacques RAYNAL
Hanif OUBROU donne procuration à Laurence LAVEAU.
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Laurence LAVEAU



**DÉLIBÉRATION N° 010 03 2022 – DIRECTION GÉNÉRALE – ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT
A TITRE GRACIEUX – SKATE PARK – COMMUNE DE BASSENS**

Présentation par Jacques RAYNAL.

Dans le cadre de leur projet de Renouvellement Urbain, la commune de Bassens a procédé à la désinstallation d'un skate park, situé sur le quartier Prévert. Cet équipement, situé sur l'emprise d'une future coulée verte, a été remplacé par un équipement neuf à l'Espace Michel Serres.

La municipalité a vu l'opportunité de bénéficier de ces installations pour créer un skate park, projet initié avec la mise en place d'un « espace de glisse » en lieu et place de terrains de tennis sur la place Escarraguel.

Vu le courrier en date du 9 décembre 2021 adressé à M. le Maire de Bassens, faisant état du souhait de la collectivité d'acquiescer ces modules de skate park ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bassens en date du 08 février 2022, autorisant la cession à titre gracieux desdits équipements à la ville d'Ambès ;

Considérant que ce projet d'acquisition s'inscrit dans une volonté de développer une aire sportive sur la place Escarraguel ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gracieux de l'ancien skate park de la commune de Bassens ;
- **INTÈGRE** cet équipement à l'inventaire des biens communaux ;

Fait et délibéré le 28 mars 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

